

## REGLEMENT DE LA SIGNAL EXPRESS

### **Article 1 : ORGANISATION**

L'office de tourisme des Contamines-Montjoie organise une course individuelle de type montée sèche sur la commune des Contamines-Montjoie 74170, sur le domaine skiable.

### **Article 2 : LOCALISATION**

Lieu-dit du Lay - commune des Contamines Montjoie 74170. Rendez-vous devant la gare de départ de la télécabine du Lay.

### **Article 3 : PARCOURS**

Rassemblement devant la gare de départ de la télécabine du Lay, où le départ de la montée sèche est donné en direction du Signal et du sommet du télésiège de l'Olympique.

Distance 4700 mètres pour un dénivelé de 700mètres positifs et distance de 7500 mètres pour un dénivelé de 1000 mètres positifs.

Un contrôle obligatoire sera effectué au Signal – barrière horaire de 1h15.

Un parcours de repli peut être proposé en cas de mauvaises conditions météorologiques.

### **Article 4 : MATÉRIEL OBLIGATOIRE**

- Skis :  
Hommes : longueur minimum 160 cm, poids minimum ski + fixation : 750 grammes, soit 1500 grammes la paire  
Femmes : longueur minimum 150 cm, poids minimum ski + fixation : 700 grammes, soit 1400 grammes la paire
- Chaussures :  
Hommes : poids minimum 500 grammes, soit 1000 grammes la paire  
Femmes : poids minimum 400 grammes, soit 900 grammes la paire
- Bâtons : diamètre maximum de 25 mm
- Peaux de phoques : couvrant au moins 50% de la surface et 50% de la longueur du ski
- Coupe-vent
- Lampe frontale
- Détecteur de Victime d'Avalanches

### **Article 4.1 : MATÉRIEL RECOMMANDÉ**

- Sac à dos (un sac à dos par participant peut être acheminé au Signal en dameuse).
- Couverture de survie
- Sifflet
- Vêtements chauds
- Réserve d'eau + nourriture

### **Article 5 : DEPART ET ARRIVEE**

Départ de la dameuse avec les sacs à dos des coureurs en direction du Signal à 18 :40

Consignes de course données à 18 :45

Le départ en ligne est donné à 19 heures, en contrebas de l'Auberge du Télé.

Les premiers arrivés au Signal courent en ~35 minutes, les derniers en 1h15. Les premiers arrivés au télésiège de l'Olympique courent en 50minutes, les derniers en 2h.

Barrière horaire : passage en 1h15 au Signal. Les coureurs des 1000m de dénivelé ne franchissant pas la barrière horaire dans les temps seront disqualifiés et devront s'arrêter.

Pointage au Signal pour les coureurs qui s'arrêtent au Signal – les coureurs doivent se présenter au bénévole sur place qui transmet le temps au responsable du chronomètre.

### **Article 6 : CALENDRIER**

Jeudi 1<sup>er</sup> février 2024

En cas de très mauvais temps, l'épreuve sera annulée ou le parcours sera modifié.

En cas d'annulation les frais d'inscription seront remboursés.

### **Article 7 : CONDITIONS D'ADMISSION**

Conformément à la loi du 23 mars 1999 et à la circulaire de janvier 2008, les inscriptions ne seront enregistrées que si elles sont accompagnées d'une photocopie de licence FFME, CAF ou FFS en cours de validité ; pour les non licenciés et licenciés d'une fédération autre que celles précitées, un certificat médical de non-contre-indication à la pratique de la course à ski de randonnée en compétition datant de moins d'un an est exigé. Le dossier d'inscription comprend aussi le formulaire rempli et le paiement. Tout dossier incomplet ne sera pas pris en compte. La course est limitée à 110 coureurs.

Être âgé au moins de 18 ans en date de la course pour la Signal Express.

Arrêt obligatoire à l'arrivée de la télécabine de Montjoie, au Signal 1870m, pour les coureurs de l'épreuve des 700m de dénivelé et à l'arrivée du télésiège de l'Olympique, à 2100m d'altitude, pour les coureurs de l'épreuve de 1000m de dénivelé. Le non-respect de cette règle entraîne la mise hors course immédiate du coureur.

### **Article 8 : INSCRIPTIONS ET TARIFS**

Les inscriptions en ligne seront clôturées la veille de l'événement, le mercredi 31 janvier à 23h59. Pas d'inscription sur place.

Le montant de l'inscription s'élève à 20 € pour la course avec le repas du soir pour les inscriptions en ligne jusqu'au dimanche 28 janvier 2024 à 23h59, et à 25€ pour les inscriptions en ligne du lundi 29 janvier 2024 à 00h00 jusqu'au mercredi 31 janvier février 2024 à 23h59. Des frais d'inscription en ligne via la plateforme Njuko s'appliquent : 5% du montant de l'inscription – minimum 1€.

Repas accompagnant : 15€, dans la limite de la place disponible et uniquement sur réservation.

Pour informations complémentaires se référer sur le site internet <https://www.lescontamines.com/hiver/activites/agenda/animations/signal-express-montee-seche-de-ski-de-randonnee-en-nocturne-4019454>

En cas d'annulation pour cause de mauvais temps ne permettant pas le maintien de la course, le repas sera maintenu.

### **Article 9 : REMISE DES DOSSARDS**

Elle sera effectuée au départ de la télécabine du Lay, de 17h40 à 18h45 au plus tard.

#### **Article 10 : SECURITE – ASSISTANCE**

Les Remontées Mécaniques du Domaine Les Contamines-Montjoie étant concessionnaires, elles autorisent la course et assurent la sécurité de la course sur le domaine skiable durant l'épreuve avec le dispositif adapté. Le médecin en renfort sera habilité à mettre hors course tout concurrent inapte à continuer l'épreuve. Le PGHM de Chamonix est informé de la course.

Tout coureur abandonnant la course doit l'indiquer aux organisateurs. Tout participant doit remettre son dossard à l'arrivée, en bas de la piste retour Lay (« Le Chon ») et signer le registre de fin de course.

#### **Article 11 : RECOMPENSES**

La remise des prix aura lieu au restaurant « Auberge du Télé », situé au départ de la télécabine du Lay à partir de 21h30. Nul ne pourra prétendre recevoir sa récompense avant la cérémonie officielle.

Seront récompensés en individuel :

- Les 3 premières femmes
- Les 3 premiers hommes

#### **Article 12 : MISE HORS COURSE**

Les concurrents seront éliminés pour cause de :

- Absence de dossard,
- Absence de pointage au contrôle effectué au niveau de l'entrée de la piste des écureuils, en contrebas du mur de la piste de Montjoie
- Non-respect du milieu naturel et des lieux traversés,
- Jet de détritus,
- Non-respect d'une décision médicale,
- Manque de respect envers l'organisation et les bénévoles de la course.

Toute personne souhaitant porter une réclamation devra le faire à l'arrivée auprès du directeur de course dans un délai de 30 minutes suivant l'émission des classements. Celui-ci prendra sa décision définitive après audition des parties. Toute décision est sans appel.

#### **Article 13 : DROIT D'IMAGE**

Tout concurrent renonce expressément à se prévaloir du droit à l'image relatif à l'épreuve, comme il renonce à tout recours à l'encontre de l'organisateur et de ses partenaires agréés pour l'utilisation faite de son image.

#### **Article 14 : ASSURANCES**

L'épreuve est couverte par une assurance responsabilité civile souscrite par les organisateurs.

Les licenciés bénéficient des garanties accordées par l'assurance liée à leur licence et il incombe aux autres participants de contracter une assurance individuelle accident.

#### **Article 15 : CONDITIONS GÉNÉRALES**

Le simple fait de s'inscrire de son plein gré à cette épreuve entraîne l'acceptation sans aucune restriction du présent règlement et engage le concurrent à se soumettre aux règles spécifiques de l'épreuve, dégageant ainsi de toute responsabilité les organisateurs en cas d'incident ou d'accident pouvant survenir avant, pendant ou après l'épreuve et découlant du non-respect de ce règlement.

L'organisation

SIGNATURE DU PARTICIPANT et DATE